

Réf: AT/ DOT 12/SDTO/DRT/ 91/2018

Tébessa, le 15/11/2018

Emetteur : MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE TEBESSA	
Destination : MONSIEUR LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE E.T.B.T.C.E KHEMAISSIA AZZEDINE ADRESSE : RUE MECHTAT MEZDOUR BELLIL COMMUNE BENI MEZLINE WILAYA DE GUELMA	
Copie :	
Objet: MISE EN DEMEURE	 Chef de Département Réseau de Transport DJEDOUANI Sabrina

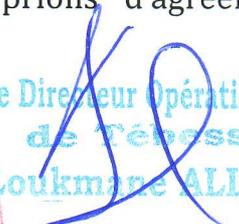
Monsieur,

Le contrat N° 02/FO/2017 et l'ODS N° 63/2018 du 22/03/2018 que nous avons signé le 06/08/2018 pour la réalisation des travaux suivants : réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement de câble à fibres optiques de la liaison BEKKARIA - EL HOUIDJBET prévoyait une livraison des travaux au plus tard le 22/08/2018.

Nous avons constatés qu'après une absence totale qui a durée quinze jours vous avez repris les travaux sans nous aviser et vous avez procéder à l'enterrement de 500ml de PEHD sans la présence du surveillant de chantier malgré les maintes recommandations de ce dernier a ne pas posé les tubes PEHD sans ca présence les travaux que vous avez exécutés se limite à l'ouverture d'une tranchée de 7000 ML .

Je vous mets donc en demeure, par la présente, pour reprendre l'exécution des travaux convenus et de refaire la tranchée de 500ML qui a été posée sans la présence du surveillant de chantier , et ce sous un délai de 24 heures à compter de l'envoi de la présente lettre.

En comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'agrée Monsieur l'assurance de notre profond respect.


Le Directeur Opérationnel
de Tébessa
Loukmane ALLAB